



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 12 JUIN 2018 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice :	15		
Nombre de Conseillers présents :	11	Pouvoirs :	3
Nombre de Conseillers absents :	4	Votants :	14

L'an deux mil dix-huit, le 12 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Brigitte JACQUET, Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON (arrivée à 20 h 50), Bernard GUY, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX, Nicolas LAMY

Absents excusés : Madame Nathalie BEUROIS, Messieurs Charles JACQUES-Y-BARON, Jean-Pierre ROUAH, Emmanuel RAT

Pouvoirs de : Madame Nathalie BEUROIS à Madame Patricia GUICHON
de : Monsieur Charles JACQUES-Y-BARON à Monsieur Bernard GUY
de : Monsieur Jean-Pierre ROUAH à Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

Secrétaire de séance : Monsieur Louis POILLOUX

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du conseil du 12 avril 2018.

1 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) : NOMINATION D'UN DELEGUE

Madame BILLOTTE présente la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données individuelles. Le conseil, à l'unanimité, désigne Madame BILLOTTE en qualité de correspondant en lien avec le SIDEC et son service informatique.

2 – AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame Margaux MARTEL a informé Mr le Maire qu'elle ne renouvellera pas son contrat prenant fin le 30 novembre 2018. Le contrat avec la Poste se terminant au 31 octobre 2018, le Conseil est informé des statistiques de la fréquentation et du chiffre d'affaires qui sont à la hausse depuis la fermeture de l'agence de Lons-le-Saunier Salines et celle de Montmorot. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil conserve l'agence postale communale.

3 – REFECTION DES SOLS DE DEUX SALLES DE CLASSE

Mr le Maire informe que, tenant compte de la dégradation des sols parquets de deux classes en primaire, il convient de faire procéder à sa rénovation. Trois devis ont été sollicités :

ARDIET de Messia-sur-Sorne pour 2 640 € HT

BONGLET de Lons-le-Saunier pour 5 522.82 € HT

CHAUVIN de Patornay pour 5 328 € HT

Après délibération, à l'unanimité, c'est l'entreprise ARDIET qui est retenu pour un montant de 2 640 € HT.

Arrivée de Madame Patricia GUICHON

4 – AMENAGEMENT RD 158

Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT présente le projet du Cabinet ABCD pour des travaux d'aménagement de la traversée de l'agglomération sur la RD 158. Les riverains concernés par des problèmes de stationnement seront invités à venir en discuter lors d'une réunion.

L'ensemble des aménagements présentés sont acceptés à l'unanimité. Un levé topo complémentaire sera réalisé sur une portion du projet. Le Conseil Municipal charge le maire de procéder à la recherche de subventions.

5 – PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA MAIRIE ET DES BATIMENT COMMUNAUX

Madame BILLOTTE présente le dossier préparé par l'atelier ZOU en charge du projet. Le conseil détermine les priorités à savoir, la réfection de la cantine, la fermeture de l'entrée sur la RD 1083. L'accessibilité de la salle de conseil et des mariages pourra être réalisée en la transférant à la salle d'activité. Ensuite, seront traités la rénovation de la mairie et les aménagements extérieurs notamment les abords de la salle des fêtes côté monument.

6 – RIFSEEP :MODIFICATION DES MODALITES DU SORT INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 5 décembre 2017 pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP où il a été décidé un versement mensuel pour l'IFSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit qu'une part de l'IFSE sera versé mensuellement à compter du 1er janvier 2018, et qu'une seconde part sera versée semestriellement en juin et décembre. Il prévoit que conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

*L'IFSE sera réduite au prorata-temporis dès le premier jour pour tous les congés maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée et grave maladie.

*Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption et le congé pour accident de service, l'IFSE sera maintenue intégralement.

7 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : TARIFS

Lors de sa séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal a voté un nouveau tarif pour la demi-journée de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Ti'Castors gérés par les Francas du Jura. Sur les préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, le Conseil Municipal est invité à réviser les tarifs d'accueil au niveau extra-scolaire.

Madame CHASSOT présente un tableau synthétique de l'ensemble des tarifs à intervenir.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, VOTE** les tarifs suivants, **à compter du 1^{er} juillet 2018**, à savoir :

MESSIA SUR SORNE EXTRASCOLAIRE juillet 2018

MESSIA + CHILLY		Journée complète avec repas 9h à 17h	Journée complète sans repas 9h à 12h15 et 13h15 à 17h	1/2 journée avec repas 9h à 14h ou 12h à 17h	1/2 journée 9h à 12h ou 14h à 17h	7h30/9h ou 17h/18h15
Revenu mensuel						
4574	TARIF MAXIMUM					
0,04	1 enfant	16,70	12,81	12,95	5,49	1,60
0,030	2 enfants	14,78	9,61	10,66	4,12	1,37
0,025	3 enfants	12,95	8,00	9,52	3,43	1,14
687,30	TARIF MINIMUM					
0,04	1 enfant	6,00	2,56	5,17	1,28	0,27
0,030	2 enfants	5,45	2,56	4,83	1,28	0,21
0,025	3 enfants	5,17	2,56	4,66	1,28	0,17

EXTERIEURS		Journée complète avec repas 9h à 17h	Journée complète sans repas 9h à 12h15 et 13h15 à 17h	1/2 journée avec repas 9h à 14h ou 12h à 17h	1/2 journée 9h à 12h ou 14h à 17h	7h30/9h ou 17h/18h15
Revenu mensuel						
4574	TARIF MAXIMUM					
0,04	1 enfant	19,20	14,73	14,32	6,31	1,84
0,030	2 enfants	16,42	11,05	11,69	4,73	1,58
0,025	3 enfants	14,32	9,21	10,38	3,95	1,32
687,30	TARIF MINIMUM					
0,04	1 enfant	6,33	2,94	5,38	1,47	0,32
0,030	2 enfants	5,70	2,94	4,99	1,47	0,24
0,025	3 enfants	5,38	2,94	4,79	1,47	0,20

AUGMENTATION TARIFS DES REPAS ET DE LIVRAISON A APPLIQUER AUTOMATIQUEMENT SI ELLE EXISTE, 3,80 € 1 JUILLET 2108

A COMPTER DU 10 JUILLET 2017: TARIF APPLIQUE AUX RESSORTISSANT MSA = TARIF CAF

Au 1^{er} juillet 2018: Journée complete + repas + matin ou soir = 18,30 € comme à l'heure actuelle, 1/2 journée + repas + matin ou soir = 14,55 €

Journée complete + repas + matin + soir = 19,90 €

Le comité de pilotage du Projet Educatif Territorial, lors de sa séance du 26 avril 2018, a fait part de sa volonté de poursuivre l'organisation de la semaine scolaire, comme actuellement, à la rentrée scolaire 2018/2019. Il convient donc de proroger le PEDT pour cette prochaine année scolaire, ce qui permettra la perception de l'aide de l'Etat d'un montant de 50 € par élève pour l'organisation des Temps d'Activité Périscolaires (TAP) qui ont lieu de 15H45 à 16H30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE la prorogation du PEDT pour l'année scolaire 2018/2019

AUTORISE le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant

8 – CARTES AVANTAGES JEUNES

Elle est reconduite pour l'année 2018 dans les mêmes conditions à savoir que cette carte, d'une valeur de 7 €, est offerte par la Commune aux jeunes habitant MESSIA-SUR-SORNE, de 3 ans révolus à 26 ans révolus au 1^{er} septembre 2018. La demande de carte sera à déposer uniquement par l'intéressé(e) puis à retirer dans les mêmes conditions le mardi 4 septembre de 19 à 20 H à la salle des fêtes de Messia.

9 – REPAS ANNUEL DES ANCIENS

Le repas est programmé au 25 novembre 2018. Une somme de 28 € est fixée pour la partie traiteur. Les personnes concernées sont celles nées en 1945 et avant.

10 – QUESTIONS DIVERSES

-Ouverture d'une porte sur le palier du premier niveau de l'ascenseur. Un devis de l'entreprise BONGLET pour un montant de 1 375 € HT est présenté et accepté à l'unanimité.

-Soutien au géomètre du cadastre : le conseil se prononce par 8 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions

- demande d'installation d'un Food Truck sur la place : un accord est donné pour le soir uniquement, en semaine

11 - COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

-ECLA environnement par Mme JACQUET

-ECLA petite enfance par Mme CHASSOT

-ECLA séminaire pacte fiscal et financier et projet de territoire : Mme BILLOTTE et Mr JP BUCHAILLAT

-réunion à COURLANS pour les écoles primaires – Mme CHASSOT

La séance est levée à 23 H

Le secrétaire de séance, Louis POILLOUX

Le Maire, François GUITON